

Communiqué de presse

Statut du bailleur privé : ne plus attendre

16 janvier 2026

Danielle DUBRAC, présidente de l'UNIS : Nous attendons un dispositif efficace pour remédier au manque d'offre de logements depuis le Conseil national de la refondation de juin 2023. Aujourd'hui, le secteur ne peut plus attendre. Il faut décider aujourd'hui sans attendre l'année prochaine. Le statut du bailleur privé voté à l'Assemblée nationale hier soir est le bon. Pourvu qu'il soit conservé dans le texte définitif.

Le compte à rebours qui est lancé ce week-end sera décisif pour le « statut du bailleur privé » voté hier soir par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture au terme d'une séance mouvementée.

Deux hypothèses sont à l'étude.

- Un texte qui fera l'objet d'un 49-3, comportant un choix des dispositions amendées au cours du parcours parlementaire ; avec ou non un « statut du bailleur privé » puissant ou amoindri.
- Une ordonnance qui contiendra le projet de loi initial : donc dépourvu de statut.

Pour l'UNIS, il n'y pas d'hésitation : il ne faut pas attendre l'an prochain pour recommencer le débat. Il faut décider maintenant.

Le Premier ministre, dans son allocation du **23 décembre**, avait soutenu la mesure : « *À l'heure où je vous parle, le consensus n'est pas au rendez-vous. Ce budget doit aussi permettre d'améliorer l'offre de logement dans le pays. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi nous devons converger vers des solutions dès 2026, notamment la mise en place du statut du bailleur privé* ».

Or ce consensus a eu lieu hier soir.

La ministre des Comptes publics, lors du débat **hier soir**, avait indiqué à propos des amendements du gouvernement : « *Je le dis avec beaucoup d'humilité : si ça ne marche pas, l'année prochaine on ira plus loin* ».

Pour l'UNIS, la situation appelle une décision immédiate.

Les amendements des députés Mickael Cosson, Emmanuel Mandon et Lionel Causse qui ont été adoptés, car ils permettent de déployer des dispositifs puissants et efficace, dans le neuf et dans l'ancien à rénover.

À propos de l'UNIS

L'UNIS est la première organisation de professionnels de l'immobilier qui représente tous les métiers du secteur : agents immobiliers, mandataires indépendants, gestionnaires locatifs, administrateurs de biens, experts, promoteurs-rénovateurs. Partout en France, les 13.700 entreprises affiliées à l'UNIS (indépendants, réseaux et groupes), 29 000 salariés et 40 000 mandataires, font le choix de rejoindre une communauté de vision et de mettre en pratique une approche différente de l'immobilier : éthique, experte, engagée, afin de remplir pleinement leur rôle de conseil et de tiers de confiance auprès des Français. L'UNIS accompagne ses adhérents dans l'exercice de leur métier, en leur offrant une formation initiale et/ou continue, de qualité et met également à leur disposition un conseil juridique pertinent qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires et numériques. Force de proposition et de réflexion sur les enjeux et problématiques de l'immobilier en France, l'UNIS collabore auprès des pouvoirs publics et siège au sein des principales instances dont le CNTGI (Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières).

Contact presse : presse@unis-immo.fr